

# Mise en place de LevTaVoix, pour protéger nos enfants des abus

■ par Sylvie Moryoussef

Face à une « épidémie » favorisée par internet, des actions simples de prévention peuvent être menées et une nouvelle structure existe en France : LevTaVoix - soutien des enfants face aux abus sexuels.

## Une situation qui dérange

S'il est un sujet que l'on aimerait ne pas évoquer, c'est bien celui dont nous allons parler maintenant : les enfants victimes d'abus et de violence au sein de la communauté juive. La première réaction lorsque ce sujet est évoqué est généralement la suivante... il n'y a pas ça chez nous !... Et de jeter un voile pudique sur une réalité qui n'est pas exactement celle que l'on voudrait imaginer.

Il existe malheureusement dans la communauté, comme par ailleurs, des enfants victimes d'abus, notamment sexuels. Ces situations existent aussi bien dans le cadre familial que communautaire ou même scolaire. Dans le cas de LEV, association créée et dirigée par le Rav Elie Lemmel, la Maison de la famille - MDF - intervient depuis près de 15 ans en prévention et en gestion de situations difficiles au sein des familles. De plus en plus sollicitée pour des questions de violences notamment sexuelles pour enfants, MDF a décidé de s'attaquer à cette problématique, avec un objectif majeur : protéger nos enfants !

## Un congrès décisif

Fin 2017, MDF a assisté à un congrès international organisé par TAHEL, une organisation israélienne qui œuvre dans ce domaine depuis plus de 25 ans. Plus de 500 spécialistes du monde entier étaient réunis à Jérusalem... parmi eux, un seul participant français : Esther Lemmel, Responsable de MDF. A cette occasion, Esther Lemmel a pu constater que des organisations dédiées aux violences et abus sur enfants juifs existent depuis plusieurs années dans différents pays, avec le soutien des Rabbanim : en Grande Bretagne et en Suisse depuis 5 ans, aux Etats-Unis depuis 7 ans, en Australie, Afrique du Sud, Belgique... et comme nous l'avons dit, en Israël depuis plus de 25 ans.

## Mise en place en France d'une structure dédiée

Rav Elie Lemmel et son équipe ont donc décidé de monter une structure spécifique en France : **LevTaVoix, soutien des enfants face aux abus sexuels.** (Ligne d'écoute : 07 66 14 56 26)

Comme dans la plupart des organismes étrangers, la mission de cette structure est double : d'une part effectuer une démarche de prévention auprès des enfants,



adaptée à leur univers et tenant compte de leurs particularités et d'autre part apporter les meilleures solutions aux différentes situations qui lui sont exposées, grâce à une équipe de professionnels (médecins, psychologues, avocats...), et bien sûr dans le respect de la loi.

Pour démarrer avec le maximum d'efficacité, MDF a pu bénéficier de l'expérience de plusieurs associations européennes et a décidé, comme elles, de faire appel à Debbie Gross, la fondatrice et directrice de TAHEL, Centre de crise pour femmes et enfants religieux.

Diplômée de psychologie au Barnard College, New York, puis à l'Université hébraïque de Jérusalem, Debbie Gross a notamment développé un programme d'ateliers et de pédagogie pour donner aux enfants et aux adolescents la capacité de reconnaître et prévenir les abus sexuels. Elle est également très active dans l'aide aux communautés à travers le monde pour mettre en place des protocoles de protection des enfants. Depuis plus de 15 ans, son action a été régulièrement récompensée par différents prix. Par exemple en 2016, elle a été honorée par la Knesset qui lui a remis le prix des « femmes qui changent le monde ».

## Deux actions significatives menées en octobre 2018

### • Formation à la prévention dans les écoles

Première action : former des référents d'écoles pour qu'ils ou elles mènent des actions de prévention dans leurs établissements, afin d'aider les enfants à éviter d'être victimes d'abus.

Une formation, la première en France sur ce thème, a été organisée les 7 et 8 octobre à Paris. 35 personnes ont assisté à cette formation, parmi lesquelles des directeurs d'écoles, des enseignants, ainsi que des médecins scolaires et des psychologues. Pendant deux journées animées par Debbie Gross, des exposés et des mises en situation ont permis aux participants d'apprendre comment animer des ateliers de prévention. A l'issue de la formation, les participants ont reçu les supports pédagogiques qui les aideront dans cette mission.

La grande satisfaction des participants s'est trouvée confirmée dans l'enquête remise à la fin de la formation. En particulier, à la question « Après cette formation, vous sentez-vous prêt(e) à intervenir auprès de groupes d'enfants ? », 90 % des participants ont répondu « Oui dès demain » ou « Oui je pense ».

Signalons que le Code de l'éducation demande aux écoles d'assurer une mission d'information sur les violences (notamment l'article 121-1, rappelé par circulaire du 12/9/2018).

### • Information aux parents

Deuxième action : informer les parents, leur montrer que la prévention passe par des conseils simples et répétés.

Le 7 octobre en soirée était organisée, à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, une conférence sur le thème : « Le seul tabou c'est de ne pas en parler... Comment protéger nos enfants des abus ».

Plus de 140 personnes étaient présentes à cette conférence animée par Debbie Gross et le Rav Elie Lemmel. Lors de cette conférence, des outils pratiques ont été présentés et remis aux participants, notamment « Les 10 commandements de la sécurité ».

Les questions posées à la fin de la conférence ont montré l'intérêt que ce sujet suscite et là encore les personnes présentes ont exprimé leur satisfaction, le soir-même et les jours suivants.

## Enseignements de ces actions et suites à donner

D'autres conférences et formations auront lieu en 2019 afin qu'on puisse, en France, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays, instaurer des communautés et des écoles plus sûres et un quotidien plus serein.

On pourrait résumer la prévention des enfants de manière simple. Chaque école est assurée contre l'incendie, a mis en place les règles appropriées, et heureusement ce type d'incident n'arrive pas. Et bien, on peut voir le danger des abus de la même manière, et élaborer les mêmes principes et protocoles pour que nos enfants soient protégés.

Vous pouvez vous aussi agir pour « protéger les enfants » :

Dans chaque établissement juif fréquenté par vos enfants ou petits-enfants, école, mouvement de jeunesse, Talmud Tora... demandez aux responsables (enseignants, directeurs) quelles mesures de protection des enfants sont en place ou vont être mises en place.